

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical (Salle polyvalente de Beaulieu) Mercredi 29 septembre 2021

Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
BORIE Jean-François	X		BALMELLE Robert		71000116
FEUILLADE Delphine	Pouvoir à Serge ALLAVENA		DOLADILLE Monique		
MANIFACIER Jean-Paul	THE REPORT OF THE PROPERTY OF		BASTIDE Bérengère		-
ALLAVENA Serge	X	-	ARAKELIAN Jean-Jacques		
GARRIDO Jean-Manuel	SERVICE OF CONTROL OF	1	MANIFACIER Christian		
MICHEL Jean-Marc	AND		ROGIER Jean-Paul	O CONTROL OF THE PROPERTY OF T	
ROCHE Bruno	AND THE RESIDENCE OF THE STATE	-	BRUYERE-ISNARD Thierry		
ROUVEYROL Bernard	X		NOËL Daniel	PARTIES CONTROL DE CON	
THIBON Pierre	X	-	LAGANIER Jean-Marie	A SOUTHER OF SETS AND A SETS OF SETS O	-
	CDC DU PA	YS BEAUM			
Délégués titulaires		Absents	P1444444444444444444444444444444444444	T The state of the	<u> </u>
GONTIER Philippe	Pouvoir à Christophe DEFFREIX		LACOUR Gladie		
MAZILLE Didier			LASTELLA Carole		
DEYDIER BASTIDE Jean-Marc	MODERN SERVICE AND THE TOTAL SERVICE S	OCCUPANT OF THE PROPERTY OF TH	BOISSIN Eric		
CHOTIN Marie-Hélène	X		MARCHAL Yannick	CONTROL OF THE PROPERTY OF THE	I THE REAL PROPERTY OF THE PERTY OF THE PERT
DUCLOUX Sébastien	X	AMORNIO MINISTRALINA	BELVA Nathalie		
PARMENTIER Luc	X		CHASTAGNIER Geneviève		
DEFFREIX Christophe	X		Pas de suppléant		
DUCROS Loïc	X		BERRES Thierry	AMOUNTAIN THE PROPERTY OF THE	- Company of the Comp
	CDG DES GO	RGES DE I	\$5550555555555555555555555555555555555		
Délégués titulaires		Absents	Délégués suppléants		
CAROUGET Brigitte	X		TUAILLON Alain		
CERVINO Vincent	AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT		DEVERNAY Anne-Sophie		
MEYCELLE Patrick	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	THE RESERVE OF THE PARTY OF	LACOMBE Michel	TO SERVICE MANAGEMENT CONTACT CONTACT CONTENTS OF THE CONTENTS	
BELLANGER Pierre	X	MALESCAL SERVICE SERVICE COMMON	TESTUT Yves	ENTERIOR DE SANCOR DE CONTRACTOR ANTONIO PARA DE SANCOR DE CONTRACTOR DE	
HASSAPIS Renée	X	-	DEMOMENT Florence	X (Vincent CERVINO)	- ALTERNATION OF THE PARTY OF T
LACOSTE Louise		MALE SOUR CONTRACTOR C	BALLOY Patricia	A (VIIIOOII OLIVVIIIO)	HEMOTER CATOURAL STORES
FEUILLOLEY Jean-Marc	X		VANESSE Carole	PIAKATA TAGONYININESIA OOGO UNING OOGO OOTAAN AN ANALYSIA YAA OO O	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T
AGERON Claude	Pouvoir à Jean COROMINA		DELON Jean- Claude	MINISTER CONTINUE EN CONTINUE DE CERCE DE CONTINUE DE	AREA TO SERVICE AND SERVICE AN
BESANCENOT Thierry	X		MAUDUIT Jean-Yvon	CERTIFICATION CONTRACTOR CONTRACT	CONTROL OF THE PROPERTY AND
COROMINA Jean	X	MICHIGAN STREET, WAS A STREET,	CLEMENT Guy	described and the control of the con	
TOULOUZE Eric			CHARRON Jocelyne	MEDITO DE CARA ESTA CONTRETENA EN ECONO COMO DE CARA ESTA CONTRACA EN CARA ESTA ESTA EN CARA ESTA ESTA ESTA ESTA ESTA ESTA ESTA EST	
GARCIA Denise	X		BOULLE Didier	X (Patrick MEYCELLE)	ARTHUR DE LA COMPANIE CALLES DE
MARRON Jacques	X		CHARMASSON Guy	, and the second	NATIONE BROOK PROPERTY OF THE
PESCHAIRE Christian	X		SUEUR Julien	X (Louise LACOSTE)	AND DESCRIPTION OF THE PERSON
	CDC DE	OBZIB (OBVI		(
Délégués titulaires		Absents	Délégués suppléants		
BOFILL Olga	X		CHAMPETIER Christophe	NATIONAL CONTRACTOR CO	THE RESIDENCE PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN
GILLES Cyril	Pouvoir à Olga BOFILL		PAYAN Jean-Christophe		MATERIAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE

Assistait à la réunion: M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

A été élu secrétaire de séance : M. DEFFREIX Christophe

1 – Mise à jour du mode de calcul des bases de participation 2021 du budget général

Le Président explique que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour et propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des membres présents.

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 31 mars 2021 relative au mode de calcul des bases de participation au budget général pour l'année 2021 :

« <u>a Calcul de la part liée au tonnage</u> : application du prix de traitement facturé au titre du contrat de DSP auquel s'ajoute le montant de la TGAP et de la TVA, appliqué au tonnage d'OMR produit par chacune des Communautés de communes. A ce tarif s'ajoute le prix du transfert estimé à partir de coûts de marchés de prestations de services.

Le tonnage pris en compte pour le budget 2021 est constitué par les tonnages produits en novembre et décembre de l'année 2020 auxquels s'ajouteront les tonnages produits de janvier à octobre 2021.

Par ce principe la participation exacte de chaque Communauté de communes ne pourra être établie qu'à partir du mois de novembre 2021.

Pour l'année 2021, les tonnages unitaires appliqués seront les suivants :

- Contrat de DSP phase transitoire ISDND de Donzère jusqu'à mars environ : 108,90 €ttc/tonne
- Transfert jusqu'à Donzère : 16,04€ttc/tonne
- Contrat de DSP à partir de l'ouverture du centre de Lavilledieu : 98€ht/tonne + 16,05€/tonne de TGAP (estimation avec 60% du tonnage entrant enfoui et 35% du tonnage entrant valorisé en CSR). Total 125,46€ttc/tonne.
- Transfert jusqu'à Lavilledieu : 6,97€ttc/tonne

<u>a Calcul de la part liée à la population</u> : elle est obtenue en faisant la différence entre la participation totale des Communautés de communes inscrite au budget général moins la part liée au tonnage.

Le montant ainsi obtenu est divisé par la somme de la population légale des communes au 1^{er} janvier 2021 (source INSEE – Recensement de la population) à laquelle s'ajoute la somme des hébergements touristiques recensés (hôtels, chambres d'hôtels, emplacements de campings, villages de vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse et centres sportifs. Source INSEE Tourisme en 2021).

Le prix par unité de base ainsi obtenu est appliqué à la somme des unités de population et unités touristiques de chaque Communauté de communes.

Le montant de la participation de chaque Communauté de communes est alors établi en additionnant la part liée au tonnage et la part liée à la population de chacune d'entre elles. ».

Le Président explique que le calcul de la participation liée à la population reste identique mais que le calcul de la part liée au tonnage doit être ajusté car les tarifs de traitement mentionnés ont évolué : les tarifs de traitement à appliquer sont ceux fixés dans les différents avenants à la DSP (tarif traitement sur ISDND de Donzère dans l'attente de l'Optimale, tarif phase 2, tarif phase 3...) avec une TGAP variable selon les exutoires.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de valider la mise à jour du mode de calcul des bases de participation du budget général pour l'année 2021 selon les modalités énoncées dans l'exposé et précise que les autres dispositions figurant dans la délibération du 31 mars 2021 restent inchangées.

2 – Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets - CSA3D : adhésion du syndicat et désignation des délégués

Le Président explique que certaines collectivités ont souhaité développer une vision stratégique commune permettant de cibler des axes de développement tout en garantissant une cohérence dans leurs modalités d'intervention au sein du bassin de vie du sillon alpin.

Tel est le sens de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D) dont les principaux objectifs se déclinent selon trois principaux axes :

- © Constituer un réseau d'échanges sur les problématiques communes comme les CSR, le suivi environnemental des installations, la comparaison des coûts, la gestion et le traitement des encombrants, le groupement des ventes de matières premières issues du tri...
- Mutualiser les équipements publics et les compétences par la mise en place de groupements de commandes, d'un inter-dépannage entre installations...
- ₱ Développer une stratégie commune en matière de gestion et traitement des déchets grâce à une vision globale à l'échelle du sillon alpin, à la maîtrise de la gestion des déchets en termes techniques, environnementaux, financiers et assurer une cohérence dans l'organisation du territoire (limiter les déplacements de déchets par exemple).

Une charte de coopération a ainsi été signée entre les collectivités souhaitant s'engager. Au total, ce plus de 2 900 000 habitants qui sont concernés par cette structure.

Le Président donne ensuite lecture aux membres présents de la charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) et propose que le syndicat adhère à cette coopération.

<u>© Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (1 abstention et 25 voix pour) :</u>

- <u>Prend acte de la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets</u> (CSA3D).
- <u>Décide de l'adhésion du SICTOBA à cette Charte.</u>
- Désigne :
 - un représentant titulaire : Jean-François BORIE
 - un représentant suppléant : Christophe DEFFREIX
- 3 Avenant n°4 au contrat de DSP « Création et exploitation d'une installation de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et Matières Premières Secondaires (MPS) à partir des déchets ménagers, valorisation des fractions extraites et élimination des refus » Autoriser le Président à signer l'avenant

Le Président rappelle qu'un contrat de délégation de service public (DSP) a été signé le 19 mars 2018 entre les deux Syndicats (SIDOMSA et SICTOBA) et la société SUEZ RV CENTRE EST.

Un avenant n° 1 a été signé le 4 juillet 2019 entre les parties pour régulariser la stipulation relative à la participation financière de 5 000 000 € à verser au délégataire. Un avenant n° 2 a été signé entre les parties les 5, 9 et 20 mars 2020. Un avenant n° 3 a été signé les 6, 7 et 12 juillet 2021 concernant le traitement des déchets pendant la phase 2 du contrat de DSP.

Les deux Syndicats ont récemment sollicité le délégataire afin de modifier les jours et heures d'ouverture de l'usine de traitement CSR de LAVILLEDIEU, le planning initial n'étant plus adapté aux besoins des collectivités membres desdits Syndicats.

L'avenant n° 4 emporte ainsi modification des heures d'ouverture de la nouvelle usine afin de favoriser une meilleure gestion des services de collecte (1 heure supplémentaire par jour toute l'année, et ouverture le samedi matin d'octobre à mai).

Pour compenser cette charge supplémentaire imposée au délégataire, les Syndicats acceptent de verser une somme supplémentaire de 1 €HT par tonne traitée, ce qui porterait le tarif de traitement des déchets à la somme de 99€HT hors TGAP par tonne traitée sur le site.

La conclusion d'un avenant modificatif n° 4 est réalisée en application de l'ancien article 36 du décret du $1^{\rm er}$ février 2016 ainsi que des 2°, 5° et 6° de l'article L3135-1 du Code de la commande publique.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Comité syndical d'approuver la signature de l'avenant n° 4.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver sans réserve l'exposé du Président ;
- D'approuver l'avenant n° 4 à la convention de DSP conclue avec la société SUEZ RV CENTRE EST ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 au contrat de DSP;
- <u>D'autoriser le Président à accomplir toutes démarches et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.</u>

4 – Approbation de la convention tripartite SICTOBA/SIDOMSA/CDC du Pays Beaume-Drobie portant sur l'étude d'une solution de parcours pédagogique sur le site de l'Optimale et de sa fabrication

Le Président explique que l'espace dédié à l'implantation d'un parcours pédagogique sur le site de l'Optimale est aménagé.

Un partenariat est envisagé avec la CDC du Pays Beaume-Drobie qui gère le Polinno et qui ferait appel à un groupe d'étudiants de la licence professionnelle « Concepteur de projets touristiques patrimoniaux ».

Les étudiants étant chargés dans un premier de l'étude et la proposition de solutions de parcours pédagogique. La seconde phase consistant en la réalisation des modules pédagogiques qui prendront place sur le parcours et qui seront fabriqués à l'aide des outils proposés par le Fablab du Polinno.

Le montant de cette réalisation s'élèverait à 16 812,58€ht avec la répartition suivante : 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA.

Il est précisé que la fourniture des matières premières nécessaire à la réalisation de ce parcours n'est pas comprise dans la convention car il est envisagé qu'une partie puisse être récupérée sur les déchetteries.

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée du projet de convention. Il est ensuite proposé au Comité Syndical d'approuver la convention tripartite et d'autoriser le Président à la signer.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver sans réserve l'exposé du Président ;
- <u>D'approuver la convention tripartite dont l'objet est l'étude d'une solution de parcours pédagogique sur le site de l'Optimale de Lavilledieu et l'étude et la fabrication de modules pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables et du tri ;</u>
- D'autoriser le Président à signer la convention ;
- <u>D'autoriser le Président à accomplir toutes démarches et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.</u>

5 — Participation du SICTOBA dans le cadre du PLPDMA au projet LEADER porté par la CDC du Pays Beaume-Drobie concernant l'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation du broyat de déchets verts

Le Président explique que dans le cadre du projet LEADER, la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie a déposé un dossier de demande de subventions pour financer l'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation des broyats de déchets verts. L'objectif étant de développer les actions favorisant le stockage du carbone dans les sols.

En effet, il a été montré que si le niveau de carbone augmentait de 0,4% par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, l'augmentation annuelle de dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère serait considérablement réduite. Le Président présente à l'assemblée la fiche projet de cette opération dont le montant s'élève à 65 080€ avec une participation financière de 52 064€ du LEADER, 5 624€ de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie qui porte ce projet et 7 392€ du SICTOBA.

Le Président propose aux membres présents que le syndicat participe à ce projet à hauteur de 7 392€.

§ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (2 abstentions et 24 voix pour) valide le principe de participer financièrement avec la CDC du Pays Beaume-Drobie à l'accompagnement des agriculteurs pour une bonne utilisation des broyats de déchets verts issus de nos aires et accepte le versement d'une participation financière à la CDC du Pays Beaume-Drobie avec un montant maximum s'élevant à 7 392 €.

6 - Création d'un poste d'Ingénieur principal suite à avancement de grade

Le Président explique au Comité Syndical qu'à la suite d'un avancement de grade (agent en charge de l'ISDND, du quai de transfert, de la prévention et des déchets verts) il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'ingénieur principal à temps complet.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

<u>Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents</u> décide

- 1 d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- <u>2 de créer à compter du 05/12/2021 un poste d'Ingénieur principal (catégorie A),</u>
- <u>3 l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,</u>
- 4 de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- <u>5 les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.</u>

7 – Création d'un poste d'Adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet

Le Président explique au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en remplacement d'un des deux postes d'adjoint technique créé par délibération du 30 juin 2021 (la mise à jour du tableau des effectifs sera faite au mois de décembre).

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (2 abstentions et 24 voix pour) décide :

- <u>1 d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,</u>
- <u>2 de créer à compter du 01/10/2021 un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, échelle C2</u> <u>de rémunération, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées,</u>
- 3 l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- <u>4 de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,</u>
- <u>5 les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.</u>

8 — Décision modificative budgétaire n°1 du Budget général : annule et remplace la délibération du 30 juin 2021

Le Président explique à l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans la décision modificative budgétaire n°1 votée par le Comité syndical le 30 juin.

Le Président présente à l'assemblée le projet de décision modificative budgétaire n°1 (budget général) dûment corrigée :

	DECISION MODIFICATIVE BUDGETA	IRE N°1	
udget gén	éral	Exercic	e 2021
	FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023 -	rement à la section d'investissement - 35 000,00		
020	68 - Dotations aux amortissements et pro		
6817	Dotations aux provisions d'exploitation	11 946,90	
	67 - Charges exceptionnelles		
673	Titres annulés sur exercice antérieur	37,00	
	77 - Produits exceptionnels		
775	Cession de matériel		- 35 000,00
7788	Produits exeptionnels divers	-	11 983,90
	Total fonctionnement	-23 016,10	-23 016,10
	INVESTISSEMENT	T	
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
024 -	Produits des cessions d'immobilisations		35 000,00
021 -	Virement de la section d'exploitation		-35 000,00
	Total investissement	0,00	0,00

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter la Décision Modificative budgétaire n°1 telle que présentée dans l'exposé.

9 – Décision modificative budgétaire n°2 du Budget général

Le Président présente à l'assemblée le projet de décision modificative budgétaire n°2 (budget général) :

	DECISION MODIFICATIVE BUD	GETAIRE N°2	
ludget gén	éral	Exercice	e 2021
	INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Opération n°21 - Petits trava	ux divers	
2128	Terrains, agencements et travaux	83 000,00	
	Opération n°33 - Achat de r	naté rie l	
2128	Terrains, agencements et travaux	20 000,00	
	Opération n°53 - Aire déchets verts s	ecteur de Ruoms	
2128	Terrains, agencements et travaux	-103 000,00	
	Total investissement	0,00	0,00

§ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter la Décision Modificative budgétaire n°2 telle que présentée dans l'exposé.

10 – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2020

Le Président a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 qui se résume comme suit :

Tableau de synthèse de des d		s aidés du s s 2020 <mark>(chif</mark> fi		ic d'élimination
ploitation du centre de tri		Tonnages	Coûts en € TTC/tonne	Coûts en € TTC/hab. Population INSEE 35 283 hab. (35 540 hab.)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	2020	8 376	105€	25 €
	2019	8 924	96€	24 €
Déchets verts : broyage et compostage	2020	3 970	41 €	4,6 €
	2019	2 959	55€	4,6 €
	2020	2 777	37 €	2,9 €
Collecte verre	2019	2 653	35€	2,6€
Tri des flux multimatériaux	2020	2 847	61	4,9 €
	2019	2 630	-21 €	-1,6 €
Déchetteries et collecte des encombrants (hors gravats)	2020	5 480	169 €	26€
	2019	6 577	193 €	35 €
Totaux	2020	23 450	96€	64 €
Totaux	2019	23 743	96€	64 €

Le rapport complet sera envoyé par courrier à l'ensemble des communes et des CDC adhérentes au SICTOBA et devra être mis à disposition du public. Il sera mis en ligne sur le site internet du SICTOBA et pourra également être envoyé par mail sur simple demande formulée à l'adresse suivante : contact@sictoba.fr .

11 - Etat d'avancement des dossiers suivants :

11.1 – Travaux de réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 5

Suite aux pluies de la mi-décembre, le talus ouest de l'alvéole 1 s'est effondré dans la nuit du 17 au 18 décembre. Les recherches de responsabilités sont en cours et le chantier est donc arrêté.

Ces pluies ont été à l'origine d'entrées d'eau dans l'alvéole, ce qui a généré un surplus de lixiviats pour lesquels le syndicat a demandé aux experts d'être indemnisé. Le montant total de l'indemnisation demandée s'élève à 72 871€.

A ce jour, le chantier est arrêté. Une tierce expertise a été nommée pour déterminer la répartition des dommages entre les entreprises.

Le syndicat a demandé à ce que des travaux de sécurisation soient menés dans l'attente des résultats de la tierce expertise. Ces travaux ont bien été réalisés.

11.2 – <u>Travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Remèze</u>

L'entreprise COLAS a démarré les travaux le 20 septembre.

La déchetterie est fermée à compter du 13 septembre jusqu'au 15 novembre.

Un affichage a été réalisé pour informer les usagers de la date de fermeture, cette information a également été relayée sur le site internet du syndicat et la page Facebook.

11.3 – Aménagements réalisés sur la déchetterie des Vans

Des travaux se sont déroulés cet été :

- Agrandissement des zones de stockage sur le haut de quai
- Extension d'un quai pour pouvoir positionner 2 bennes
- Reprise de la clôture à l'entrée
- Réparation et déplacement du portail du bas de quai
 - Agrandissement de la zone de manœuvre en bas de quai

Tous ces travaux dont le montant s'élève à 24 6598,21 €ttc vont permettre de passer de 7 à 12 bennes sur le bas de quai.

11.4 - DSP pour l'unité de Lavilledieu « L'Optimale »

La phase 3 a démarré le 21 juin.

La mise en service industrielle s'est déroulée du 21 juin au 18 juillet. L'analyse des résultats est en cours. L'OPTIMALE reçoit depuis début juin l'ensemble des tonnages d'OMR et d'encombrants des deux syndicats.

11.5 — DSP avec le SYTRAD et le SYPP pour la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-lès-Valence et ses prestations annexes

Les travaux sont en cours d'achèvement.

La mise en service industrielle démarrera le 25 octobre pour une durée de 5 semaines.

Le démarrage des apports du SICTOBA se fera de la manière suivante : 12T en S40, 24T en S41, 48T en S42 et 60 tonnes en S43.

A compter de début novembre l'ensemble des tonnages du flux multimatériaux seront envoyés vers ce nouveau centre de tri.

Le parcours pédagogique sera prêt fin novembre et un site internet va prochainement être créé pour permettre aux usagers d'effectuer des visites virtuelles de l'installation.

11.6 - Etude d'opportunité d'un transfert de la compétence collecte au SICTOBA

La réunion de lancement s'est déroulée le 27 septembre en présence de l'ensemble des Communautés de communes.

La restitution de l'état des lieux est envisagée pour la mi-novembre dans la mesure où le groupement de bureaux d'études aura pu collecter l'ensemble des données demandées.

11.7 – Champ solaire photovoltaïque sur les casiers 1 à 4 de l'ISDND

Le bail a été signé le 18 juin.

Les travaux ont démarré et le casier 1 est en cours d'équipement.

La mise en service est prévue en début d'année prochaine.

11.8 – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA

Le conteneur destiné à la consigne du verre a été installé sur le parking de Biocoop à Chambonas. Son inauguration est prévue le 7 octobre.

D'autres actions telles que les animations auprès des scolaires ont été lancées.

A ce jour 57 aires de compostage partagé ont été mises en place.

Une réunion du Comité de pilotage sera organisée prochainement.

12 – Questions diverses

✓ <u>Collecte de l'amiante</u>: la campagne du mois de juin 2021 a rencontré un tel succès qu'une partie des usagers ont du s'inscrire sur celle prévue au mois de novembre (2 journées de collecte). A ce jour et sans avoir fait de communication autour de cet évènement les services nous font remonter que la session de novembre est déjà complète. Le budget prévu pour cette opération de 12 000€ttc sera donc largement atteint. Afin de satisfaire les futures demandes des usagers, il est donc décidé d'organiser un jour de collecte supplémentaire au mois de novembre.

✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :

♥ Date non fixée.

✓ Site internet du SICTOBA:

www.sictoba.fr

Jean Francois BOBIE.